Crous
Antilles
et Guyane

Pointe-à-Pitre, le 28 mars 2023

CONCOURS DE DROIT COMMUN ET RECRUTEMENT SANS CONCOURS ITRF – SESSION 2023

Références :

- Arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours (JO du 26 mars 2023).
- Arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements (JO du 26 mars 2023).

Au titre de la session 2023, le Crous des Antilles et de la Guyane ouvre quatre (4) emplois dans le cadre des recrutements de droit commun externe et interne, et des recrutements sans concours externes répartis comme suit :

Nature concours	Catégorie	Corps du concours	Branche d'Activité Professionnelle	Code emploi-type REFERENS III	Emploi-type	Nb de poste à pourvoir	Lieu d'affectation
Droit commun	C	Adjoint-e technique principal-e de Recherche et Formation (C2)	G	G5B46	Commis-se de cuisine et restauration	1 INTERNE	Fouillole (Guadeloupe)
				G5B45	Opérateur-trice logistique	1 EXTERNE	Schoelcher (Martinique)
				G5A44	Opérateur-trice de maintenance	1 EXTERNE	Schoelcher (Martinique)
Recrutement sans concours externe	C	Adjoint-e technique de Recherche et Formation (C1)	G	G5B45	Opérateur-trice logistique	1 EXTERNE	Schoelcher (Martinique)

La liste détaillée de ces emplois ainsi que les avis de recrutement accompagnés des fiches de postes extraites du Référentiel des emplois-types de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (REFERENS III) sont communiqués en annexe de la présente note d'information et publiés sur le site internet du Crous des Antilles et de la Guyane.

1. Les conditions d'accès aux recrutements (concours externes, internes et recrutements directs) et nature des épreuves

Les conditions d'accès ainsi que la nature des épreuves à ces recrutements sont ci-après définies :

Ouverture du concours	Emploi-type	Conditions d'inscriptions et nature des épreuves
Adjoint technique Principal de Recherche et de formation (Grade C2)	**2 postes en externe** : -Opérateur-trice logistique - Opérateur-trice de maintenance **1 poste en interne** : - Commis-se de cuisine et de restauration	☒ Conditions d'inscriptions : • Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de la Communauté européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France. • Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnations incompatibles avec l'exercice des fonctions. • Se trouver en position régulière au regard du code du service national. • Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction. • Pas de limite d'âge. • **Pour les concours externes** : Justifier d'être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP ou BEP) ou d'une qualification reconnue équivalente, sauf pour les mères ou pères d'au moins trois enfants, ou les sportifs de haut niveau. • **Pour le concours interne** : être fonctionnaire ou agent de l'état, des collectivités territoriales ou des établissements publics et justifier au 1er janvier 2023 d'au moins 1 an de services publics. ☒ Nature des épreuves : **Concours externe** : Admissibilité : épreuve écrite consistant dans le traitement de questions et la résolution de cas pratiques et d'exercices relevant de l'emploi-type correspondant à l'emploi à pourvoir (durée : 2h / coeff.3). Admission : entretien individuel avec le jury. Sa durée est fixée à 20 minutes, dont 5 minutes au maximum d'exposé pour le candidat (coeff. 5). Le jury peut prévoir que cette épreuve comporte, en plus de l'audition, la réalisation en sa présence d'un travail ou exercice pratique réalisés concomitamment par les candidats le jour de leur audition.

		Concours interne : Admissibilité : Etude dossier par le jury (évaluation de la valeur professionnelle du candidat) (Coeff : 2) Admission : Audition par le jury (20 minutes) portant sur les connaissances générales du candidat et sur ses connaissances techniques relevant de l'emploi-type mis au concours. (Coeff : 4)
Adjoint technique de recherche et de formation (Grade C1)	1 poste : Opérateur-trice logistique	☒ Conditions d'inscriptions : • Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de la Communauté européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France. • Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnations incompatibles avec l'exercice des fonctions. • Se trouver en position régulière au regard du code du service national. • Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction. • Aucun diplôme n'est exigé pour ce recrutement. ☒ Nature des épreuves : • La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat.e. Au terme de l'examen des candidatures déposées, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

2. La procédure d'inscription aux concours de droit commun (externe et interne) et au recrutement sans concours externe

Les inscriptions sont ouvertes du **jeudi 30 mars 2023 à 12 heures** (heure de Paris) au **Jeudi 27 avril 2023 à 12 heures** (heure de Paris).

2-1. La procédure d'inscription aux concours de droit commun (externe et interne)

↳ Les inscriptions aux concours de droit commun se font obligatoirement par internet sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation via l'application WebITRF à l'adresse suivante :

https://www.itrf.education.gouv.fr/itrf/menuaccueil.do

Pour s'inscrire aux concours, le candidat doit choisir :

1- **Le corps du concours** : Adjoint Technique Principal ⇨ catégorie C2 ;

2- **La nature du concours** : Externe (accès sur titre et diplôme) ou Interne (1 an de services publics)

3- **L'emploi-type au sein de la Branche d'Activité Professionnelle (BAP),** c'est-à-dire le métier-type pour lequel il postule (Cf. site REFERENS). Selon la catégorie du concours, le candidat doit aussi sélectionner pour le concours de catégorie C : l'académie dans laquelle il s'inscrit.

Pour le Crous des Antilles et de la Guyane, quelque soit le territoire où vous postulez *(Guadeloupe, Guyane, Martinique)* il faut **sélectionner** ☞ **ACADEMIE GUADELOUPE**

Après avoir renseigné son dossier d'inscription sur le site internet du ministère, le candidat doit l'imprimer puis l'envoyer par voie postale (en recommandé simple) dûment complété et accompagné des pièces réclamées, au Crous des Antilles et de la Guyane au plus tard à la date de clôture des inscriptions (cachet de la poste faisant foi).

2-2. La procédure d'inscription au recrutement sans concours externe

↳ **Les inscriptions au recrutement sans concours externe** se font obligatoirement sur **dossier de candidature à télécharger** sur le site du Crous des Antilles et de la Guyane à l'adresse suivante :

http://www.crous-antillesguyane.fr

Sur demande expresse, le dossier de candidature peut être également mis à disposition au service des Ressources Humaines.

SIGNALE :
Tout dossier d'inscription aux concours ITRF portant un cachet de la poste postérieur au jeudi 27 avril 2023 sera automatiquement refusé.

Le calendrier prévisionnel d'inscription et d'organisation des épreuves des concours de droit commun (conformément au calendrier national) et recrutement sans concours externe ouverts au Crous des Antilles et de la Guyane est établit de la manière suivante :

Opérations	concours de droit commun ITRF	recrutement direct externe
	Catégorie C (adjointe-technique Principal-e)	Catégorie C (adjointe-technique)
Ouverture des inscriptions	Jeudi 30 mars 2023 à 12H00 (Heure de Paris)	
Clôture des inscriptions (date limite de renvoi ou de dépôt des dossiers de candidature)	Jeudi 27 avril 2023 à 12H00 (Heure de Paris)	
Organisation des épreuves d'admissibilité **cat. C et publication web des résultats + finalisation de l'étude de la recevabilité par les Centres Organisateurs**	**Avant le Jeudi 1er juin 2023**	Chaque affectataire organise ses recrutements sans concours dès parution au J.O des arrêtés ministériels les autorisant
Organisation des épreuves d'admission **cat. C et publication web des résultats**	Au choix des organisateurs pour permettre au rectorat d'affecter les lauréats au 1er sept.	
Prise de fonction des **catégories C**	Jeudi 1er septembre 2023	

Le calendrier définitif d'organisation des épreuves sera communiqué ultérieurement.

Pour tout renseignement complémentaire relatifs aux concours, les candidats doivent s'adresser au service des ressources humaines :

- **par voie téléphonique** au 05 90 89 59 22 M. Olivier CHALINE - DRH
  05 90 21 75 29 Mme l'adjointe au DRH
  05 90 89 46 58 Mme Franciane CALPAS

- par **voie électronique** à examens@crous-antillesguyane.fr

Vous pouvez également consulter le site du Ministère qui est très complet, à l'adresse suivante :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf

CENTRE RÉGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRE ET SCOLAIRES ANTILLES-GUYANE

Jean-Paul DUPRAT